



**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL N° 5**

Le 13 décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans l'hémicycle de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le 07 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Frédéric TOUZELLIER, 1^{er} Vice-Président, conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric TOUZELLIER, M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Pascale VENTURINI, M. Emmanuel CARRIERE, M. Richard FLANDIN, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jack DENTEL, M. Patrick DE GONZAGA, M. Abderzak BERKANI, Mme Carole SOLANA suppléante de M. Frédéric PASTOR, Mme Dolorès ORLAY-MOUREAU suppléante de M. David-Alexandre ROUX, Mme Marie-France RAINVILLE suppléante de M. Alain DALMAS, Mme Hélène NICOLAS suppléante de M. J.Jacques GRANAT, Mme Tiphaine LEBLOND suppléante de Mme Monique BOISSIERE.

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Françoise TURRIBIO suppléante de Mme Katy GUYOT

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Julien PLANTIER, Mme Sylvette FAYET, M. Bernard ANGELRAS, M. Alain DALMAS, Mme Monique BOISSIERE, M. David-Alexandre ROUX, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Frédéric BEAUME, Mme Claude de GIRARDI, M. Frédéric PASTOR, Mme Christine TOURNIER-BARNIER, M. Antoine MARCOS, M. Jean-Jacques GRANAT

Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Julien PLANTIER à Emmanuel CARRIERE

Jean-François DURAND-COUTELLE à Frédéric TOUZELLIER

Secrétaire de séance : Tiphaine LEBLOND

Approbation du PV du comité syndical du 13 septembre 2022

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23 + 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité

Décision 2022-05 : Signature du marché N°2022-07 relatif à des travaux de génie civil avec fourniture et pose de ponts-basculés sur le site de l'Eco pôle avec le groupement LAUTIER MOUSSAC – ARPEGE MASTER K – COFEX MEDITERRANÉE pour un montant de 649 336,67 € HT décomposé comme suit :

- Travaux de voirie - LAUTIER MOUSSAC : 154 588,50 € HT
- Ponts bascules/ raccordements électriques – ARPEGE MASTER K : 323 185,81 € HT
- Génie Civil –COFEX MEDITERRANEE – Garons : 171 562,36 € HT

Décision 2022-06 : Signature du marché N°2022-06 relatif à la réalisation d'une étude de caractérisations des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Sitom sud Gard avec la société DV2E -pour un montant total de 29 487,60 € HT.

Décision 2022-07 : Signature du marché N°2022-08 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'UTVE de Nîmes avec le groupement ELCIMAI ENVIRONNEMENT – SELARL PINTAT AVOCATS – ANDARTA pour un montant de 179 330,00 € HT décomposé comme suit :

- Prestations techniques - ELCIMAI ENVIRONNEMENT: 130 200,00 € HT
- Prestations juridiques – SELARL PINTAT AVOCATS: 18 000,00 € HT
- Prestations financières – ANDARTA: 31 130,00 € € HT

Décision 2022-08 : Signature du marché N°2022-09 relatif à la rénovation des voiries de l'accès aux sites de traitement du SITOM Sud Gard avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 753 752,20 € HT.

DL22021– Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, rapporteur expose

Le passage en M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, a été approuvé par la délibération n°DL22011. Ce changement de nomenclature implique de fixer les modes d'amortissements des immobilisations. L'amortissement permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

La règle en M57 est l'amortissement au prorata temporis (à la date d'entrée du bien) alors que le Sitom Sud Gard pratiquait l'amortissement linéaire (au 1^e janvier de l'année N+1).

L'application de l'amortissement au prorata temporis s'appliquera aux biens acquis à compter du 01/01/2023.

Il est proposé d'amortir les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur (moins de 1 000 € TTC) en une fois l'année qui suit leur acquisition.

Les durées d'amortissement sont fixées par l'assemblée délibérante, il est proposé de mettre à jour les délibérations de 2015 et 2021 pour intégrer les durées d'amortissement à appliquer sur les nouveaux articles selon le tableau suivant :

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement
13..	Subventions reçues	Variable selon la durée d'amortissement du bien concerné
202	Documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études	3 ans

2032	Frais de recherche et développement	3 ans
2033	Frais d'insertion (publication marchés)	3 ans
2128	Aménagements de terrains	10 ans
21351/21352	Installations générales, agencements	15 ans
2158	Autres installations, matériel et outillages	1 an (petit outillage) –5 ans (outillage électroportatif) 10 ans (machines-outils, matériel d'atelier)
21848	Mobilier	10 ans (mobilier courant : tables, chaises, armoires) 25 ans coffres forts
21838 2188	Autres immobilisations corporelles	1 an (petit électroménager) 5 ans (matériel informatique) 10 ans (bornes électriques, climatisation...)

Nombre de présents : 23
 Nombre de votants : 23 + 2 pouvoirs
 Abstention : 0
 Contre : 0
Approuvée à l'unanimité

Arrivée de Mme Pascale VENTURINI

DL22022 – UVE Nîmes : Rapport annuel du délégataire Evolia

Monsieur Frédéric TOUZELLIER, 1^{er} vice-Président, rapporteur expose,

Le compte-rendu annuel d'activité du délégataire doit être présenté à la collectivité.
 Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.
 Il a été examiné par la Commission de Contrôle Financier et la Commission consultative des Services Publics locaux le 20/10/2022

Le rapport a été adressé aux délégués avec la convocation du présent comité.

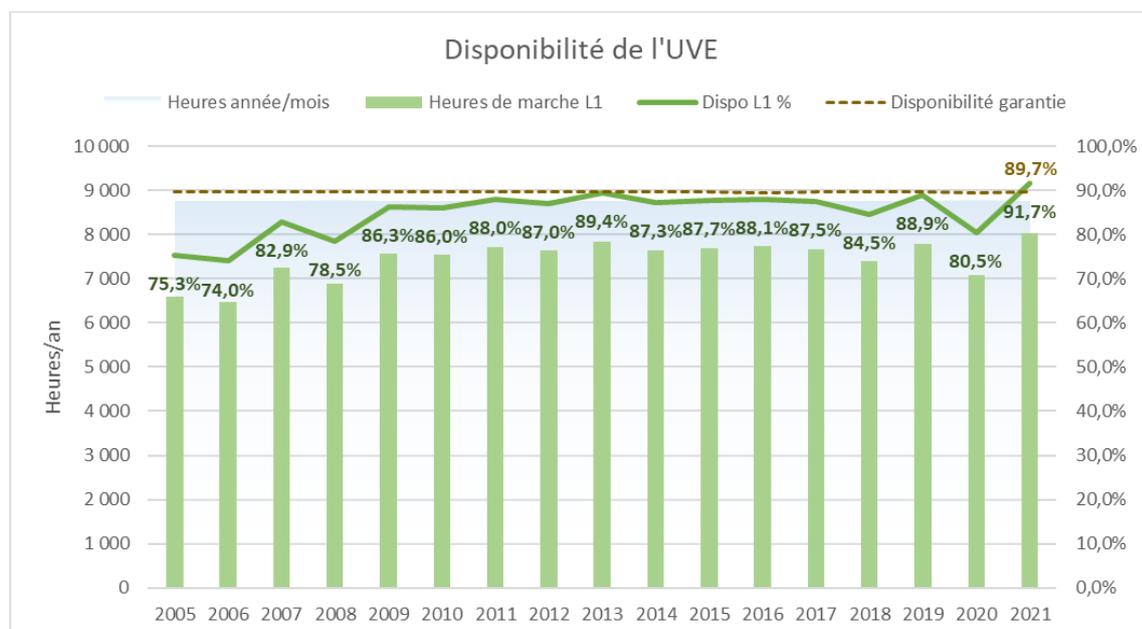
Il vous est présenté une synthèse de l'analyse du rapport qui a été faite par notre assistance à maîtrise d'ouvrage : SAGE ENGINEERING.

Bilan technique

114 058 tonnes de déchets réceptionnés sur le site dont :

- 103 825 tonnes du Sitom Sud Gard soit 91 % des apports
- 4 247 tonnes de DASRI
- 5 986 tonnes de déchets tiers

Disponibilité de l'UVE



Excellente disponibilité en 2021, qui dépasse pour la première fois depuis 2005 la disponibilité garantie.

Gestion des balles & Tonnages incinérés :

La mise en balle est prévue pour pallier un éventuel manque d'apport et éviter de rendre l'usine indisponible. Elle permet également de limiter les détournements d'OMr lorsque l'installation n'est pas en mesure de les traiter (arrêts techniques).

En 2021, sur 114 058 tonnes de déchets réceptionnées, 112 362 tonnes ont été incinérées dont 4 169 tonnes de DASRI.

En 2021 :

Balles : 4 177 balles constituées, 4 218 balles déstockées

Stock de balles au 31/12/2021 : 4 784

Détournement DMA et DASRI : 4 403 tonnes dont 1 902 t du Sitom et 78 t de DASRI

Nous avons eu l'accord de la Préfecture en 2021 et pérennisé pour 2022 pour sortir les DASRI, ce qui nous permettra d'accueillir d'autres tonnages.

Sous-produits pour 112 362 tonnes incinérées :

	Engagement contractuel	2021	Destination
Mâchefers	250 kg/ti	20 797 t 185 kg/t-inc	Réutilisés sur les ISDND d'Espira de l'Agly (66) et d'Orange (84) (matériaux de couverture)
Encombrants scalpeur = ferrailles		2 323 t 20,7 kg/t-inc	Recyclé
REFIOM	35 kg/ti	4 142 t 36,9 kg/t-inc	ISDD Occitanis à Graulhet (81)

Evolution de la valorisation énergétique :

Production en valorisation électrique depuis juillet 2005.

Production sous forme d'énergie thermique depuis octobre 2014.

Sur 40 224 MWh d'électricité produite, 33 404 MWh ont été revendus et 6 820 MWh autoconsommés. 53 323 MWh ont été fournis au Réseau de Chauffage Urbain de Nîmes.

La baisse de production d'électricité est liée à l'arrêt du GTA dès le début du 4^{ème} trimestre 2021.

Mesures continues et semestrielles :

Les concentrations mesurées sont conformes aux obligations contractuelles

Bilan technique 2021 :

Deux arrêts techniques ont été programmés en mai et septembre.

L'UVE a été autorisée à réceptionner 114 000 tonnes de déchets sur l'année 2021 par un arrêté de la DREAL.

Faible disponibilité du GTA en raison de son arrêt au début du 4^{ème} trimestre 2021 impactant la vente d'électricité et augmentant la consommation d'électricité de l'usine.

Les performances des équipements de valorisation énergétique demeurent à un bon niveau, avec une excellente disponibilité de l'UVE (91,7 %).

Sur le **volet environnemental**, tant en termes de rejets à la cheminée que de suivi de l'environnement direct de l'usine, les résultats sont en deçà des limites règlementaires.

Bilan financier

Décomposition de la rémunération en 2021 :

Composantes	Prix à la tonne apportée par le Sitom
Partie investissement	51,83 €HT/t
Partie fixe exploitation-maintenance	24,8 €HT/t
Partie proportionnelle exploitation-maintenance	43,35 €HT/t
<i>Dont GER</i>	<i>13,72 €HT/t</i>
Recettes garanties	-40,56 €HT/t
<i>Dont vente d'électricité</i>	<i>-18,25 €HT/t</i>
<i>Dont vente de chaleur</i>	<i>-11,21 €HT/t</i>
TOTAL	79,42 €HT/t
TGAP	8 €HT/t
TOTAL AVEC TGAP	87,42 €HT/t

Analyse des comptes EVOLIA :

En 2021 :

- CA en augmentation de +12 % entre 2020 et 2021 (contre -4% en 2020 par rapport à 2019) : plus haut niveau atteint.
 - ✓ Prestation de services : 15 M€ (+9 %)
 - ✓ Recettes énergétiques : 3,3 M€ (+14 %)
 - ✓ Recettes matières : 0,2 M€ (x 10)
- EBE = flux potentiel de trésorerie : redevient positif (+47 % par rapport à 2020),
- Résultat net en augmentation mais toujours négatif : -3 % en 2021 contre -5 % en 2020.

Les intéressements

- Intéressement sur la valorisation matières

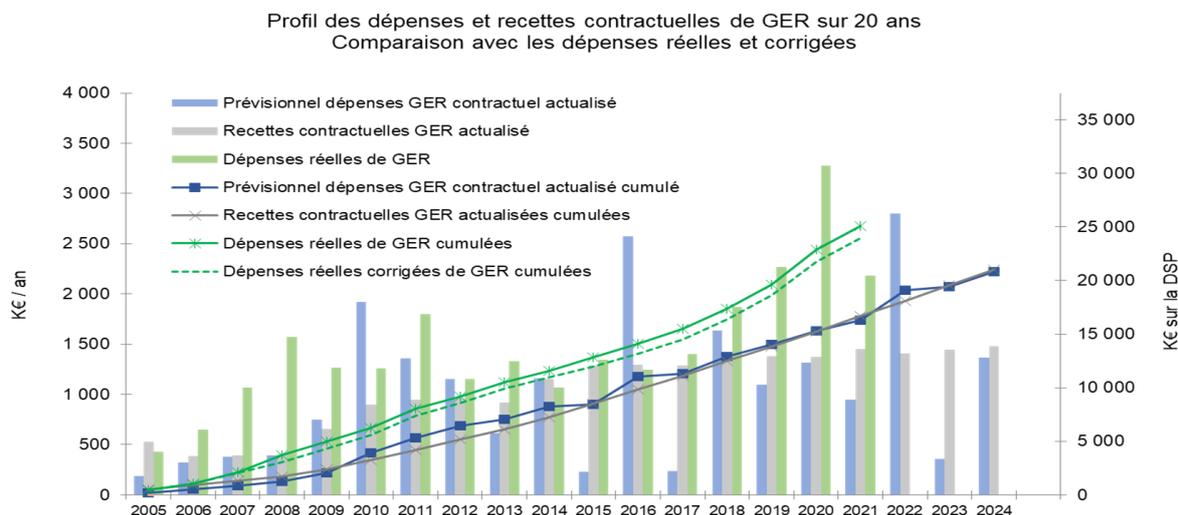
Pour la 1^{ère} fois en 2021, le niveau des recettes de vente de matières (220 204 €) est supérieur aux recettes garanties (10 7253 €) : il y a un intéressement de 56 475 € pour le Sitom Sud Gard.

- Intéressement sur les recettes de valorisation énergétique

Les recettes réelles (3 591 k€) sont supérieures aux recettes garanties (3 171 k€) : il y a un intéressement de 211 k€ pour le Sitom Sud Gard.

Gros entretien renouvellement (GER)

La courbe de dépenses réelles (en vert) s'éloigne de la courbe de dépenses prévisionnelles (en bleu).



Bilan financier 2021

- Le CA est en hausse : meilleure disponibilité et hausse des recettes énergétiques et matières.
- Rentabilité économique (EBE) en hausse mais toujours négative.
- Les pertes à terminaison réévaluées par VEOLIA diminuent d'année en année.
- Le montant total du solde GER (recette – dépense) depuis le début de la DSP est déficitaire. Le solde GER théorique à fin 2021 atteint -7M€.

Perspectives 2022 :

Synthèse des performances techniques du 1er semestre 2022 :

- Bonne disponibilité (91,9%), notamment au T1
- Peu de détournements (uniquement de DASRI pendant l'AT de mai)
- Production électrique impactée par l'arrêt du GTA en janvier (-17% par rapport à 2021)
- Production de chaleur en baisse (-4%) avec les températures clémentes, malgré une bonne disponibilité de livraison de chaleur (92%)
- Consommation électrique de 82,1 kWh/t-inc, reste sous la valeur cible (100 kWh/t-inc)
- Achat d'électricité important (18,8% contre 3,5% en 2021) lié à l'arrêt du GTA
- Consommations d'eau et de gaz en baisse
- Production de REFIOM et mâchefers en baisse et cibles respectées

Travaux 2022

Aspect général de l'usine :

- Process globalement bien entretenu.
- Entretien du traitement de fumées renforcé pour essayer d'éviter tout dépassement des valeurs garanties.
- Propreté du site améliorée et procédures de nettoyage des installations qui continuent de se perfectionner.
- Travaux de remise en état tous programmés et certains déjà réalisés.

Avenant n° 10

- Mise en conformité avec le BREF incinération 2019 : mesure en continu mercure gazeux.
- Mise en conformité avec le décret du 30 mars 2021 (loi AGEC) : mise en place de caméras sur quais de réception.
- Définition des travaux de remise en état de la voirie d'accès à l'UVE.
- Définition des modalités de prise en charge des moindres recettes de vente d'électricité en 2020 (sortie du COA).

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 24 + 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

DL2023 – Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, rapporteur expose

Il est rappelé qu'un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget pour définir les priorités et les leviers d'action nécessaires à la politique que le syndicat envisage de mettre en œuvre dans les prochaines années.

Le rapport sur lequel s'appuie le DOB comprend :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

A compter de janvier 2023, obligation de tri des biodéchets pour les producteurs de plus de 5 tonnes et à compter de janvier 2024 pour tout le monde.

Nouvelles filières REP mises en œuvre en 2023 sont :

- Produits et matériaux de construction et du bâtiment (PMCB)
- Articles de bricolage et de jardin (ABJ)
- Articles de sport et de loisir (ASL)
- Filière des jouets

Objectif :

- . Réduire de – 18 % les encombrants incinérables, soit 2 000 t
- . Réduire le coût de traitement des bennes de gravats et de plâtre (en 2021 33 591 t pour un coût de 555 993 €)

Durcissement de la définition des déchets ultimes, la Loi AGECE (anti-gaspillage sur les économies circulaires) prévoit un calendrier de mise en œuvre 2022/2030 avec l'interdiction progressive de mise en décharge des déchets non dangereux revalorisables)

Les encombrants et déchets collectés en déchetteries entrants en centre d'enfouissement sont désormais soumis à 2 dispositifs :

- Fourniture d'un rapport annuel de caractérisation pour vérifier que le déchet apporté en décharge ne dépasse pas les seuils réglementaires en matières valorisables.
- Instauration de justificatifs du respect des obligations de tri des déchets pour limiter les flux qui arrivent en décharge alors qu'ils auraient pu être valorisés

Progression de la TGAP :

Réforme de la TGAP entrée en application en 2021 : la conséquence directe est une hausse de la fiscalité payée par les collectivités en charge de la gestion des déchets.

Pour les installations de stockage des déchets :

	2022	2023	2024	2025
Valorisation énergétique de 75 % biogaz	45	52	59	65

Impact prévisionnel TGAP 2023 SITOM

TONNAGE PREVISIONNEL 2023	2022 (Pour rappel)	2023	2024	2025
7 200	324 000,00 €	374 400,00 €	424 800,00 €	468 000,00 €

Pour les installations de traitement thermique des déchets :

	2022	2023	2024	2025
Cumul ISO + NOx + rendement énergétique	11	12	14	15

Impact prévisionnel TGAP 2023 SITOM

TONNAGE PREVISIONNEL 2023	2022 (Pour rappel)	2023	2024	2025
110 000	1 210 000,00 €	1 320 000,00 €	1 540 000,00 €	1 650 000,00 €

Impact du contexte international, national voir local sur les dépenses avec le taux d'inflation important, mais aussi sur les recettes de la valorisation des déchets en fonction du prix qui fluctue selon la conjoncture économique.

EXECUTION BUDGETAIRE 2022

Section de fonctionnement Estimatif CA 2022

	CA 2021	Estimation CA 2022
Dépenses	21 404 758,63	23 528 881,96
Recettes	24 182 460,72	25 184 575,17
Résultat d'exécution	2 777 702,09	1 655 693,21
Report N-1	1 300 000,00	3 477 702,09
Résultat cumulé	4 077 702,09	5 133 395,30

Section d'investissement Estimatif CA 2022

	CA 2021	Estimation CA 2022
Dépenses	1 534 757,09	301 101,83
Recettes	1 148 281,92	689 316,79
Résultat d'exécution	-386 475,17	388 214,96
Report N-1	1 653 944,41	1 267 469,24
Résultat cumulé	1 267 469,24	1 655 684,20
Restes à réaliser (solde)	21 398,73	-673 836,67
Résultat de clôture	1 288 867,97	981 847,53

SITUATION DE LA DETTE

Etat de la dette au 01/01/2023 : 1,84€/hab. (-23% par rapport à 2022)

Libellé de l'emprunt	Date	Montant	Organisme prêteur	Taux	Durée	Type de taux	Échéance (capital+intérêts)	Capital restant dû au 01/01/2023
CONSTRUCTION CENTRE DE TRI	25/10/2013	1 000 000,00 €	CAISSE EPARGNE LR	3,23%	10 ans	fixe	118 610,67 €	114 899,41 €
BUREAUX AXIOME	01/06/2021	500 000,00 €	CAISSE EPARGNE LR	0,89%	15 ans	fixe	35 644,84 €	452 946,69 €
Total des échéances annuelles							154 255,51 €	
Total de l'endettement au 01/01/2023								567 846,10 €

RESSOURCES HUMAINES

Personnel : 18 agents titulaires (16 affiliés CNRACL – 2 IRCANTEC) – 1 agent contractuel (35h)

Hommes : 5 – Femmes : 14

Catégorie A : 11 % - Catégorie B : 26 % - Catégorie C : 63 %

Répartition statutaire des emplois territoriaux en équivalents temps plein :

Filière	Grade	Nombre	ETP
Administrative	Adjoint administratif ppal 1° cl	1	1
Administrative	Adjoint administratif ppal 2° cl	3	3
Administrative	Rédacteur	1	1
Administrative	Rédacteur principal 1° cl	1	1
Administrative	Attaché principal	1	1
Technique	Adjoint technique	3	2,5
Technique	Adjoint technique ppal 2° cl	3	3
Technique	Agent de maîtrise	1	1
Technique	Agent de maîtrise principal	1	0,9
Technique	Technicien ppal 1° classe	3	3
Technique	Ingénieur principal	1	0,8
		19	18,2

Dépenses de personnel :

Globalement une masse salariale stable depuis 2018, malgré les évolutions de carrière et l'augmentation du point d'indice en 2022. Cela représente environ 3,9% des dépenses de fonctionnement sur 2022.

Les faits marquants en 2022

- Recrutement d'un technicien à compter du 1^{er} janvier 2022 pour palier le départ de 2 techniciens suite à mutation - CDD de 12 mois, renouvelable 1 an.
- Recrutement d'une responsable finance afin de palier le départ à la retraite au mois de juin 2022 de l'actuelle responsable, un tuilage d'un mois a été effectué pour la bonne marche et la continuité du service.
- Mise en place du télétravail effectif pour les agents à compter du 1^{er} janvier 2022 à raison d'un jour hebdomadaire.
- Modification du temps de travail (38 h hebdomadaires) pour les agents encadrants.

Perspectives d'évolution pour 2023

- A compter du 1^{er} mai 2023, suppression du service des agents de pesée (avis conforme du comité technique).
Les travaux effectués sur l'écopôle et la mise en place de nouveaux ponts bascules vont permettre le contrôle automatisé des accès et des pesées 24h/24 7jours/7.
- Positionnement des 5 agents du service :
 - 1 agent à la retraite à compter du 1^{er} juin 2023
 - 1 agent repris par un des prestataires
 - 3 agents positionnés en surnombre pendant 1 an avant leur transfert au centre de gestion.

Les orientations pour 2023

Maintien de la cotisation par habitant à 5,70 € (maintenue depuis 2016).

Opérations importantes programmées

Objet	Descriptif	Montant et financement prévisionnels	Objet
Aménagement et sécurisation de l'accès aux sites de traitement – Suite et fin	Travaux d'aménagements de voirie d'accès aux sites	<ul style="list-style-type: none"> • Etude MOE= 62 k €HT • 1 000 k€ HT • Autofinancement 	<ul style="list-style-type: none"> • AMO pour le suivi des travaux • Réalisation des travaux
Caractérisation déchets ménagers (OMR) Fin	<ul style="list-style-type: none"> • campagne de caractérisations OMR, afin d'identifier et optimiser le gisement 	<ul style="list-style-type: none"> • 30 k€ • Autofinancement 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisations
Modifications d'éléments du centre de tri	<ul style="list-style-type: none"> • Ponts bascule • Voirie et génie civil • Divers travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • 323 k€ HT • 326 k€ HT • 200 k€ HT • 50 k€ HT • Autofinancement 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisations
AMO renouvellement DSP Incinérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du DCE pour choix de l'attributaire fin 2023 	<ul style="list-style-type: none"> • 180 k€ HT 	<ul style="list-style-type: none"> • AMO

Estimation par filière de traitement

Filière	Equipement	Tonnage prévisionnel	PU €/t HT	Hypothèses	Montant prévisionnel 2023
 Incinération	UTVE EVOLIA	105 000 t	97,89 €	<ul style="list-style-type: none"> - Prix de traitement - Révision de prix et indices + 5 % : 97,89 € - CET TF : 4,32 €/t - CSPE (charges de service public d'électricité) : 0,41 €/t - TGAP 12 € 	10 850 000 €
 Tri des collectes sélectives emballages	Centre de tri VALRENA	11 780 tonnes sortantes	104,39 €	<ul style="list-style-type: none"> - 15 315 t entrantes - PU complémentaire (assurance+intérêts emprunt) : 6,01 €/t 	1 600 000 €
 Enfouissement	ISDND Bellegarde	7 000 t + 3%	205, 08 €	<ul style="list-style-type: none"> - Révision de prix : PU N-1 + 3% - TGAP : 52 € 	1 436 000 €
 Déchets verts	Déchets verts issus des plateformes de broyage	10 870 t	43,04 €	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau marché depuis le 01/04/22 - Broyage, transport et valorisation - PU moyen (ramené à la tonne) 	467 000 €
	Déchets verts issus des déchèteries	13 850 t	48,42 €	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau marché depuis le 01/04/22 - Broyage, transport et valorisation - PU moyen (ramené à la tonne) 	671 000 €

Filière	Equipement	Tonnage prévisionnel	PU €/t HT	Hypothèses	Montant prévisionnel 2023
Bois 	Valorisation SBR	9 850 t + 4%	102,44 €	- Révision PU N-1 + 12 %	1 009 000 €
DDS 	Transport + traitement Chimirec Socodeli (Ancien marché : Triadis)	392 t + 31 %	900,00 €	- Hors filière REP - Nouveau marché depuis le 10/2022 - Traitement : 650 € - Transport : 250 €	353 000 €
Protoxyde d'azote 	Transport + traitement	26 500 unités	19,09 €	- Nouveau marché depuis le 15/01/22 - Révision PU N-1 +12 % - Traitement : 18,48 € - Transport : forfait 65 €/enlèvement - Location contenant : 10 €/unité	506 000 €
Plâtre 	Recyclage	2 400 t	115,00 €	- Nouveau marché depuis 07/2022 - PU fixe jusqu'au 31/12/23	272 000 €
Gravats 	3 sites de concassage	32 550 t	11,20 €	- Révision PU 3 %	365 000 €
TOTAL DEPENSES TRAITEMENT					17 529 000 €

Recettes matériaux, filières REP et soutiens

Filière	Repreneur	Hypothèses	Montant prévisionnel 2023
Matériaux de collecte sélective	- Alu et acier : Aubord recyclage - Cartons : COVED - Plastiques : PAPREC - Fibreux : PAPREC	- Tonnage prévisionnel : 11 591 t - Versement adhérents : n+1	1 900 200 €
Verre	OI-Manufacturing	- Tonnage prévisionnel : 8 757 t - PU : 24,75 €. Prix révisable tous les trimestres - Versement adhérents : n	212 000 €
Ferraille déchèteries	Aubord recyclage	- Tonnage prévisionnel : 2 620 t - PU : 130 €/t. Prix plancher 2023 - Versement adhérents : n	341 000 €
D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	ECO-SYSTEMES	- Tonnage prévisionnel : 1 976 t - Prix forfaitaire par déchèterie +PU/t (en moyenne 65,80 €/t) - Versement adhérents : n+1	130 000 €
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	ECO-DDS	- Tonnage prévisionnel : 182 t - Prix forfaitaire par déchèterie - Versement adhérents : n+2	20 000 €

Filière	Repreneur	Hypothèses	Montant prévisionnel 2023
Contrat Programme de durée	CITEO EMBALLAGES	- Barème F - Tonnage total soutenu - Critères atteints/soutien transition barème E/F - Versement adhérents : n+1	2 908 500 €
Soutien papiers	CITEO PAPIERS	- Barème F - Versement adhérents : n+1	175 000 €
DEA (Déchets d'équipement et d'ameublement)		- Prix forfaitaire par déchèterie + PU/t - Contrat du 01/01/2020 - Versement adhérents : n	200 000 €
Textiles		- Dotation de 10 cts/habitant - Versement adhérent : n	30 000 €
Le contexte de fluctuation des prix dans le domaine du recyclage des matériaux engendre une instabilité des recettes		TOTAL RECETTES	5 916 700 €

CONCLUSION

- Maintien de la cotisation au même niveau pour la 9^{ème} année consécutive.
- Forts aléas sur les prix de traitement des filières en raison de la crise actuelle qui a pour conséquence des variations importantes des indices de révision des prix des différents marchés.
- Poursuite des actions de sensibilisation.
- Année de lancement et de finalisation du nouveau contrat de DSP de l'UVE.

EN INVESTISSEMENT :

Poursuite et finalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation des accès aux sites de traitement EVOLIA et VALRENA.

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 24 + 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

La séance est levée à 18 h 30.

The image shows a circular logo for 'SITOM SUD GARD' with a central emblem depicting a landscape with a building and trees. A blue ink signature is written across the logo.

Le Président du Sitom Sud Gard

Richard TIBERINO